

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 8 mars 2017**

Communication n° 07/03.2017

Objet: agrandissement du collège de Sous-Allens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après l'inauguration de Sous-Allens III en avril 2016, le temps est venu de boucler le préavis.

C'est avec une grande satisfaction et avec plaisir que nous vous annonçons que le crédit octroyé par le Conseil communal a été respecté.

Nos remerciements vont aux entreprises qui ont œuvré sur le chantier et à notre collaborateur, M. Melchiorre, qui a suivi ce chantier avec le plus grand professionnalisme, permettant ainsi un respect du planning et du budget, malgré les problèmes rencontrés en début de chantier.

Pour mémoire, l'entreprise de génie civil avait rencontré des difficultés à cause de la qualité très médiocre du terrain et de la grande quantité d'eau souterraine. Des clous d'ancrage avaient dû être posés dans le terrain, afin de stabiliser la construction. De plus, il avait fallu renforcer la zone nord-ouest du chantier, car un certain nombre d'ancrages provisoires de l'enceinte de fouille (palplanches) n'avaient pas tenu la charge lors de leur mise en tension.

La Municipalité

Saint-Prex, le 8 mars 2017/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75